



# PUBLICATION OFFICIELLE

Le Conseil communal de Coeuve vous invite à participer à l' :

## ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

qui se déroulera le

**Mercredi 24 juin 2026 à 20h, à la halle polyvalente**

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de 21'730.20 CHF financée sur 3 ans.
3. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
4. Divers.

Cette publication et les divers documents liés à l'ordre du jour de l'assemblée, sont disponibles sur le site internet [www.coeuve.ch](http://www.coeuve.ch), sous la rubrique « Publications ».

Le Maire Pierre-André Henzelin (079 717 73 68) et le conseiller en charges des finances François-Xavier Migy (079 704 61 35) se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

Le Conseil communal

### QUELQUES REMARQUES DU CONSEIL COMMUNAL :

**Point n° 2** *Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de 21'730.20 CHF financé sur 3 ans*

La commune de Coeuve est membre de la SEDRAC qui a pour but d'acquérir, d'équiper et de viabiliser des terrains destinés à l'industrie dans le district de Porrentruy. Cette société permet le développement économique de la région en collaboration notamment avec l'ADEP, le SIDP et REGIOTECH.

Dans le cadre d'une nouvelle zone et de réflexion, la SEDRAC a décidé de modifier la convention fiscale qui vise à répartir les recettes des zones d'activités développées pour les membres, selon un système de répartition « à l'habitant ».

Un membre du comité de la SEDRAC sera présent pour expliquer et détailler ce point.

**Point n° 3 Prendre connaissance et approuver les comptes 2025, ainsi que les dépassements budgétaires.**

Les comptes bouclent sur un bénéfice de **fr. 186.70** au lieu de **fr. 95'477.50** de perte prévue au budget.

Les gains immobiliers apportent une manne de **fr. 100'000.—** de plus que prévu, mais cette bonne nouvelle est péjorée par des éliminations d'impôts à hauteur de **fr. 84'000.—**.

Les charges générales ont été maîtrisées, malgré des intérêts intercalaires liés aux investissements.

Les comptes auraient été encore meilleurs avant que le parlement ne valide la synchronicité de l'année fiscale pour la répartition des charges de l'action sociale entre le canton et les communes. Cette nouvelle mesure sera opérée sur trois ans et cela représente pour Coeuve une charge comptable supplémentaire de **fr. 97'000.—** en 2025 et c'est la deuxième fois sur trois ans.

Une très belle année du côté des ventes de bois qui apportent **fr. 78'500.—**.

Malheureusement, les nouvelles taxes liées à l'eau ne couvrent pas encore toutes les charges des financements spéciaux, mais la situation s'est améliorée et nous espérons viser l'équilibre avec l'arrivée de nouveaux habitants et ne plus couvrir les charges par les impôts.

Les autorités ont aussi opté pour un prélèvement de **fr. 10'000.—** à la réserve de politique budgétaire, au lieu de **fr. 150'000.—** prévu au budget. Cette réserve comptable s'élève à **fr. 415'000.—** au 31.12.2025, mais les flux de trésorerie restent préoccupants.

Les comptes ont été établis sur la base des taxes suivantes :

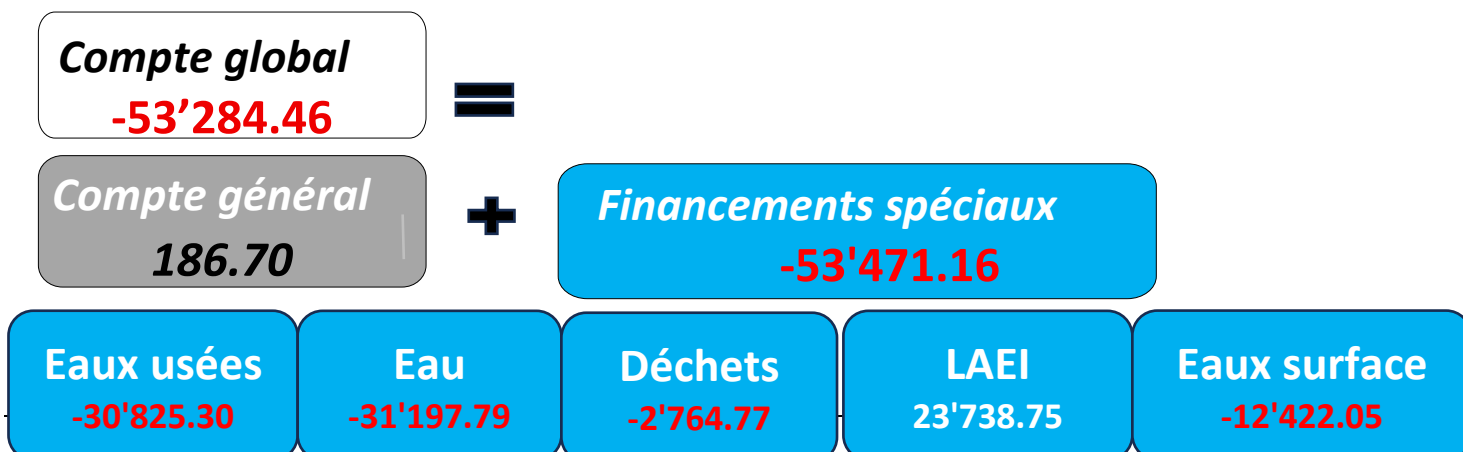
Quotité d'impôt est de	2.35
La taxe immobilière reste fixée à	1,2‰
et les avances cadastrales	0,2‰
La taxe des chiens est de	60.00 par animal dont 20.00 pour la taxe cantonale

**Le prix de l'eau propre est :**

de 2.05 Fr. par m3 et une taxe de base de 135.00 Fr. pour les consommations jusqu'à	55 m3,
de 1.85 Fr. par m3 et une taxe de base de 145.00 Fr. pour les consommations de	56 à 500 m3,
de 1.70 Fr. par m3 et une taxe de base de 225.00 Fr. pour les consommations de	501 à 1'000 m3,
de 1.55 Fr. par m3 et une taxe de base de 390.00 Fr. pour les consommations de	1'001 à 3000 m3,
de 1.40 Fr. par m3 et une taxe de base de 875.00 Fr. pour les consommations de	3'001 à 5'000 m3,
de 1.20 Fr. par m3 et une taxe de base de 1'680.00 Fr. au-delà des consommations de	5'000 m3.

**Le prix de l'eau usée (épuration des eaux STEP) est :**

de 2.65 Fr. par m3 et une taxe de base de 260.00 Fr. pour les consommations jusqu'à	55 m3,
de 2.55 Fr. par m3 et une taxe de base de 265.00 Fr. pour les consommations de	56 à 500 m3,
de 2.45 Fr. par m3 et une taxe de base de 320.00 Fr. pour les consommations de	501 à 1'000 m3,
de 2.35 Fr. par m3 et une taxe de base de 435.00 Fr. pour les consommations de	1'001 à 3000 m3,
de 2.20 Fr. par m3 et une taxe de base de 770.00 Fr. pour les consommations de	3'001 à 5'000 m3,
de 2.10 Fr. par m3 et une taxe de base de 1'335.00 Fr. au-delà des consommations de	5'000m3



Compte de Fonctionnement		ETAT DES COMPTES 2025 (Situation au 31 décembre 2025)					
		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>						
011	Législatif	5'852.05		3'930.00		3'652.72	
012	Exécutif	54'632.10		54'745.50		54'912.15	
022	Services généraux	292'696.66	20'618.78	288'747.00	22'100.00	287'470.40	12'883.33
029	Immeubles administratifs, non mentionné	27'854.26	8'481.80	43'695.00		37'224.20	1'804.70
<b>0</b>	<b>Total Administration générale</b>	<b>381'035.07</b>	<b>29'100.58</b>	<b>391'117.50</b>	<b>22'100.00</b>	<b>383'259.47</b>	<b>14'688.03</b>
<b>1</b>	<b>Ordre et sécurité publics- Défense</b>						
140	Questions juridiques	13'955.26	17'789.00	11'129.15	17'000.00	13'753.14	17'458.20
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	30'210.50	30'530.65	30'420.00	31'020.00	30'715.75	30'543.75
161	Défense militaire	270.00		300.00		439.70	
162	Défense civile	6'923.20	2'084.60	5'039.00	3'500.00	11'044.55	3'859.95
<b>1</b>	<b>Total Ordre et sécurité publics-</b>	<b>51'358.96</b>	<b>50'404.25</b>	<b>46'888.15</b>	<b>51'520.00</b>	<b>55'953.14</b>	<b>51'861.90</b>
<b>2</b>	<b>Formation</b>						
212	Degré primaire	658'924.64	105'761.85	727'582.40	86'319.00	685'955.11	82'956.96
213	Degré secondaire I	338'092.88	17'805.50	340'219.00	15'000.00	331'156.57	12'429.10
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	2'199.01		2'328.00		2'219.40	
220	Ecoles spécialisées	116'543.08		120'768.00		107'704.97	
299	Formation, non mentionné ailleurs	720.00		720.00		360.00	
<b>2</b>	<b>Total Formation</b>	<b>1'116'479.61</b>	<b>123'567.35</b>	<b>1'191'617.40</b>	<b>101'319.00</b>	<b>1'127'396.05</b>	<b>95'386.06</b>
<b>3</b>	<b>Culture - Sports - Loisirs- Eglises</b>						
311	Musées, arts plastiques et visuels					500.00	
312	Conservation des monuments historiques			500.00		214.05	
321	Bibliothèques	7'626.00		7'545.00		4'735.54	
329	Culture	16'539.20		15'000.00		15'439.85	
341	Sports	34'250.35	422.00	33'678.00		40'180.15	422.00
342	Loisirs	29'859.09	16'631.95	21'180.00	17'600.00	21'400.74	16'575.60
<b>3</b>	<b>Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises</b>	<b>88'274.64</b>	<b>17'053.95</b>	<b>77'903.00</b>	<b>17'600.00</b>	<b>82'470.33</b>	<b>16'997.60</b>
<b>4</b>	<b>Santé</b>						
433	Service médical scolaire	4'374.37		8'773.00		7'964.89	
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00		600.00		600.00	
<b>4</b>	<b>Total Santé</b>	<b>4'974.37</b>		<b>9'373.00</b>		<b>8'564.89</b>	
<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>						
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	11'245.30	2'559.00	11'090.00	2'572.00	10'942.00	2'560.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	244'337.00		241'094.00		223'430.00	
533	Prestation aux retraités	4'797.40		4'000.00		3'868.00	
545	Prestations aux familles	112'887.60	42'167.35	107'142.00	40'000.00	95'595.20	43'166.20
559	Chômage	15'362.50		17'330.00		17'264.00	
572	Aide économique	38'915.00		30'000.00	600.00	6'758.95	4'237.75
579	Assistance, non mentionné ailleurs	423'287.30		298'350.00		423'064.45	
<b>5</b>	<b>Total Prévoyance sociale</b>	<b>850'832.10</b>	<b>44'726.35</b>	<b>709'006.00</b>	<b>43'172.00</b>	<b>780'922.60</b>	<b>49'963.95</b>
<b>6</b>	<b>Trafic et télécommunications</b>						
615	Routes communales	275'174.09	60'914.85	298'023.45	46'700.00	259'786.98	59'150.50
622	Trafic régional et d'agglomération	13'168.80		13'173.00		12'058.05	
<b>6</b>	<b>Total Trafic et télécommunications</b>	<b>288'342.89</b>	<b>60'914.85</b>	<b>311'196.45</b>	<b>46'700.00</b>	<b>271'845.03</b>	<b>59'150.50</b>
<b>7</b>	<b>Protection de l'environnement -</b>						
710	Approvisionnement en eau	178'929.29	147'731.50	191'630.00	192'000.00	140'091.29	137'600.55
720	Assainissement des eaux	222'286.50	191'461.20	201'412.00	203'400.00	236'196.35	174'132.80
730	Gestion des déchets	52'118.52	49'353.75	54'292.00	51'000.00	54'780.60	49'644.85
741	Corrections des eaux de surface	12'422.05		2'500.00		12'504.85	5'361.75
769	Lutte contre la pollution de l'environnement		23'738.75	23'000.00	23'000.00		
771	Cimetières, crématoires	10'328.25	100.00	8'250.00	100.00	7'818.30	

<b>Compte de Fonctionnement</b>		<b>ETAT DES COMPTES 2025 (Situation au 31 décembre 2025)</b>					
		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
(suite ...)	<b>Protection de l'environnement -</b>						
779	Protection de l'environnement, non	3'733.45		2'160.00		1'820.00	
790	Aménagement du territoire			2'700.00		373.30	
<b>7</b>	<b>Total Protection de l'environnement -</b>	<b>479'818.06</b>	<b>412'385.20</b>	<b>485'944.00</b>	<b>469'500.00</b>	<b>453'584.69</b>	<b>366'739.95</b>
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>						
812	Améliorations structurelles	63'519.35	39'012.90	67'642.00	56'000.00	86'604.75	56'736.50
820	Sylviculture	148'855.99	236'701.20	148'950.00	162'500.00	169'988.67	235'702.79
840	Tourisme	2'868.00	1'388.40	3'000.00	1'500.00	2'884.00	1'534.80
890	Autres exploitations artisanales	13'687.66	18'343.80	23'340.00	16'050.00	34'129.74	39'627.70
<b>8</b>	<b>Total Economie publique</b>	<b>228'931.00</b>	<b>295'446.30</b>	<b>242'932.00</b>	<b>236'050.00</b>	<b>293'607.16</b>	<b>333'601.79</b>
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>						
910	Impôts	88'204.10	2'167'317.20	17'500.00	2'017'150.00	22'323.47	1'935'055.33
920	Conventions fiscales		2'236.00		1'500.00		1'294.00
930	Péréquation financière et compensation		293'474.00		293'474.00		300'548.00
950	Parts aux recettes, autres						402'271.85
961	Intérêts	82'982.69	28'106.57	154'200.00	64'865.00	79'817.88	54'909.71
963	Immubles du patrimoine financier	1'772.32	26'822.40	2'900.00	29'900.00	9'161.96	29'222.40
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	1'313.45	49'479.80			1'611.00	16'032.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2				250.00		243.55
999	Clôture		10'000.00		150'000.00	150'000.00	
<b>9</b>	<b>Total Finances et impôts</b>	<b>174'272.56</b>	<b>2'577'435.97</b>	<b>174'600.00</b>	<b>2'557'139.00</b>	<b>262'914.31</b>	<b>2'739'576.84</b>
	<b>Totaux avant le résultat</b>	<b>3'664'319.26</b>	<b>3'611'034.80</b>	<b>3'640'577.50</b>	<b>3'545'100.00</b>	<b>3'720'517.67</b>	<b>3'727'966.62</b>
	Bénéfice					7'448.95	
	Perte		53'284.46		95'477.50		
	<b>Totaux après le résultat</b>	<b>3'664'319.26</b>	<b>3'664'319.26</b>	<b>3'640'577.50</b>	<b>3'640'577.50</b>	<b>3'727'966.62</b>	<b>3'727'966.62</b>

<b>Compte de Fonctionnement</b>		<b>ETAT DES COMPTES 2025 (Situation au 31 décembre 2025)</b>					
		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	<b>Résultat de l'exercice</b>						
	Bénéfice					7'448.95	
	Perte		53'284.46		95'477.50		
<b>999</b>	<b>Clôture des comptes</b>						
9990.90000.00	Compte général - excédent de revenus	186.70				77'138.99	
9991.90100.10	Excédent de produits - SIS			600.00			
9991.90100.20	Excédent de produits - Eaux usées			1'988.00			
9991.90100.30	Excédent de produits - Eau			370.00			
9991.90100.60	Excédent de produits - Forêt			13'550.00			
9991.90100.71	Excédent de produits - AEI	23'738.75					
9991.90110.20	Excédent de charges - Eaux usées		30'825.30				62'063.55
9991.90110.30	Excédent de charges - Eau		31'197.79				2'490.74
9991.90110.40	Excédent de charges - Déchets		2'764.77		3'292.00		5'135.75
9991.90110.92	Excédent de charges - eaux surface		12'422.05				
	<b>Total Clôture des comptes</b>	<b>23'925.45</b>	<b>77'209.91</b>	<b>16'508.00</b>	<b>3'292.00</b>	<b>77'138.99</b>	<b>69'690.04</b>
	Clôture du compte de résultat final	53'284.46			13'216.00		7'448.95
	<b>Solde du résultat final à répartir</b>	<b>0.00</b>		<b>108'693.50</b>			<b>0.00</b>

---

## PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL (PACom)\* - DÉPÔT PUBLIC

\*(ancienne dénomination : Plan d’aménagement local – PAL)

Le Conseil communal de Coeuve informe la population que le dossier relatif au nouveau Plan d’affectation communal (PACom) de la Commune de Coeuve est mis en **dépôt public jusqu’au 10 juillet 2026**.

Cette étape importante permettra à chacune et chacun de prendre connaissance des documents qui définiront le cadre futur du développement territorial, de l’utilisation du sol et des règles de construction sur le territoire communal.

Le règlement communal sur les constructions (RCC) a d’ores et déjà été harmonisé avec les nouvelles bases légales cantonales révisées (LATC/OATC), lesquelles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026. C’est notamment pour cette raison que l’on parle désormais de Plan d’affectation communal (PACom), en lieu et place de l’ancienne appellation de Plan d’aménagement local (PAL). Cette évolution reflète les nouvelles exigences formelles et structurelles du droit cantonal.

Conformément à la législation applicable, seuls les documents opposables aux tiers peuvent faire l’objet d’oppositions, à savoir :

- Les plans de zones (PZ) ;
- Les plans des dangers naturels (PDN) ;
- Le règlement communal sur les constructions (RCC).

Les autres pièces du dossier sont mises à disposition pour consultation, information ou compréhension du processus d’élaboration. Il s’agit notamment :

- Les rapports explicatifs et de conformité (REC) ;
- Des documents d’études ou annexes éventuelles (CEP, PVR , PMPZ) ;
- Des documents de planification directrice (PDCom).

La mise en dépôt public constitue une phase essentielle de la procédure. Elle permet d’aboutir à des outils de planification actualisés, conformes aux exigences légales, tout en accompagnant le développement harmonieux de la Commune. Les documents peuvent être consultés sur le site internet [coeuve.ch](http://coeuve.ch), sous actualités, et au Secrétariat communal durant les heures d’ouverture ou sur rendez-vous.

### En cas de questions :

*Techniques* : M. François Minger, urbaniste, 032 467 10 10, [f.minger@bleyaert-minger.ch](mailto:f.minger@bleyaert-minger.ch)

*Générales* : M. Bruno Migy, conseiller communal, 079 391 70 94, [bruno.migy@coeuve.ch](mailto:bruno.migy@coeuve.ch)

Les autorités communales remercient d’ores et déjà la population pour l’attention portée à cette démarche pour l’avenir de Coeuve.

---

## VACANCES ANNUELLES ESTIVALES 2026



Les vacances annuelles ont été fixées comme suit :

**Conseil communal :**

**du lundi 20 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus**

Les personnes qui ont des démarches urgentes à traiter sont priées de remettre leur dossier jusqu’au lundi 13 juillet.

**Administration communale :**

**du mardi 21 juillet au vendredi 7 août 2026 inclus**

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances estivales.

---

## ADMINISTRATION COMMUNALE – FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Nous vous informons qu'exceptionnellement, le bureau communal sera fermé le lundi 22 juin 2026.

---

## NOUVEAU NUMÉRO DE CONTACT POUR LA VOIRIE

Dès à présent, merci de prendre note du nouveau numéro professionnel du voyer Monsieur Frédéric Migy :

**079 888 29 32**

---

## JOURNÉES PORTES OUVERTE : 18 ET 19 SEPTEMBRE 2026 UAPE ET LE GROS VERGER

Au mois d'août, notre **UAPE** – Unité d'accueil pour écoliers – fêtera déjà ses **15 ans d'activité** ! 15 ans à voir grandir des dizaines de petits, 15 ans de rires, de joies, d'activités, au sein d'une équipe de professionnels, que nous profitons de remercier chaleureusement.



Dans la même période et après plusieurs mois, les travaux de rénovation du bâtiment **Le Gros Verger** arriveront à leur terme.

Par conséquent, une journée « portes ouvertes » de ces deux locaux sera organisée le **vendredi après-midi 18 septembre** et le **samedi matin 19 septembre**. De plus amples informations seront transmises dans une prochaine publication officielle.

Merci de prendre note de ces dates... *À vos agendas !* 😊

---

## IMPASSE DE LA RUE LAMBERT

Suite à quelques remarques, nous vous informons qu'une clôture a été posée pour délimiter un terrain agricole aux abords du BEP (bassin d'eaux pluviales). La rue Lambert étant une impasse, nous rappelons qu'il est interdit aux véhicules motorisés non agricoles d'emprunter la zone herbeuse, celle-ci ne constituant pas une voie d'accès.

---

## SORTIE DES SENIORS

Le Conseil communal invite les habitantes et habitants âgés de 70 ans et plus à prendre note de la date de la prochaine sortie : le **jeudi 8 octobre 2026**

Une invitation personnelle sera adressée par courrier postal aux personnes concernées.

---

## AU BŒUF – OUVERTURE IMMINENTE

La nouvelle épicerie-bistro ouvrira ses portes le **lundi 8 juin dès 7h du matin**.

Les Autorités communales se réjouissent de ce nouveau lieu de rencontre et vous encouragent chaleureusement à aller le découvrir.

---

---

## CABINET MÉDICAL

Le cabinet médical du Docteur Jean Cordonnier déménage le 16 juin prochain dans ses nouveaux locaux :

*Milieu du Village 46, 2932 Coeuve*

---

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS – CONSULTATION PROJET D’HORAIRE 2027

Le Conseil communal invite la population à prendre connaissance et à répondre à cette consultation.

La plateforme nationale dédiée au projet d’horaire 2027 est désormais **accessible jusqu’au 9 juin 2026** à l’adresse suivante : [www.tp-info.ch/fr/projet-horaire](http://www.tp-info.ch/fr/projet-horaire)

Le lien est également disponible sur notre site internet sous actualités.

---

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

Vacances d’été	Du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026
Rentrée scolaire 2026 – 2027	Lundi 17 août 2026
Vacances d’automne	Du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
Toussaint	Dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2026
St-Martin	Lundi 16 novembre 2026
Vacances de Noël	Du jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027
Semaine de relâche hivernale	Du lundi 15 février 2027 au vendredi 19 février 2027
Vacances de Pâques	Du vendredi 26 mars 2027 au vendredi 9 avril 2027
Fête du travail	Samedi 1 <sup>er</sup> mai 2027
Ascension	Jeudi 6 mai 2027 et vendredi 7 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête-Dieu	Jeudi 27 mai 2026 et vendredi 28 mai 2027
Fête de l’indépendance	Mercredi 23 juin 2027
Fin de l’année scolaire	Vendredi 2 juillet 2027
Vacances d’été	Du lundi 5 juillet 2027 au vendredi 13 août 2027
Rentrée scolaire 2027 – 2028	Lundi 16 août 2027

---

## CROIX-ROUGE SUISSE – canton du Jura

*Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ?*

*Bénéficier d’un service de transport pour vos déplacements médicaux ?*

*Profiter d’une aide d’urgence pour la garde de votre enfant malade ?*

Si ces prestations suscitent votre intérêt ou éveillent votre curiosité, n’hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne afin d’obtenir plus d’informations et de découvrir l’ensemble des aides à disposition.

---

La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches souhaitez bénéficier de ces services, ou si vous désirez devenir membre ou bénévole pour contribuer à ces causes vitales, n'hésitez pas à les contacter : au 032 465 84 00 ou par mail à l'adresse [info@croix-rouge-jura.ch](mailto:info@croix-rouge-jura.ch).

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies !

## INVITATION SUR INSCRIPTION

# FORUMS

## IDENTITÉ LOCALE

- > Qu'est-ce qui fait vivre votre village ?
- > Que signifie proximité pour vous ?

Vous êtes invités par **RacinesCommunes** à vous exprimer, à partager votre avis et participer aux ateliers lors des forums identité locale.

Ces forums sont gratuits et ouverts à toutes et tous.

Vous pouvez vous inscrire à la date qui vous convient le mieux, peu importe votre lieu de domicile.

**01 JUIN 2026**  
**19H00**

- > Ecole primaire  
Rue des Collèges 2  
2340 Le Noirmont

**08 JUIN 2026**  
**19H00**

- > Forum St-Georges  
Route de Bâle 3  
2800 Delémont

**15 JUIN 2026**  
**19H00**

- > Salle du Séminaire  
Rue Thurmann 1  
2900 Porrentruy

### > INFOS & INSCRIPTIONS

[www.racinescommunes.ch](http://www.racinescommunes.ch)

T 032 420 72 03

Ces forums sont organisés par **RacinesCommunes**, nouvelle appellation du projet de redéploiement des structures communales piloté par la République et Canton du Jura avec le soutien de l'Association jurassienne des communes.

